

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 882

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 30**

À la fin de l'alinéa 15, supprimer les mots :

« , notamment le délai minimum dont l'association dispose pour mettre son objet en conformité avec ses activités. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pourquoi ce décret se consacrerait-il particulièrement au délai minimum dont une association dispose pour mettre son objet en conformité avec ses activités ?